
ANNEXE E - Saison 2023-2024

Consignes aux athlètes inscrits au Centre d'entraînement Gaétan-Boucher (CEGB)

Visibilité offerte à un commanditaire individuel.

Les patineurs du CEGB peuvent afficher un commanditaire privé sur le skin de l'équipe du CEGB. Voici les exigences :

- Se procurer le skin de la saison en cours,
- L'espace de visibilité du commanditaire est prédéterminé. Il se trouve sur la poitrine du côté opposé et à la même hauteur que l'inscription **Centre de glaces Intact Assurance** (qui elle est au cœur). La taille maximum ne doit pas l'excéder 12 cm X 12 cm.
- Un second commanditaire peut également être affiché sous le premier alors, le même gabarit de visibilité s'applique.
- La valeur de la commandite devrait être d'un minimum de 1 000\$.
- Les éventuelles commandites associées au CEGB auront préséance sur une commandite individuelle.
- Pour respecter le grand partenaire de dénomination du **Centre de Glaces Intact Assurance**, le commanditaire individuel ne doit pas œuvrer dans le secteur des assurances. Tout autre secteur d'affaires incluant les services financiers sont toutefois tolérés.

- Un fichier du logo en format vectoriel devra être transmis au moment de la commande. Les autres formats de fichiers peuvent entraîner des frais supplémentaires à la charge de l'athlète
- L'ajout d'un logo sur le skin au moment de la production n'entraîne pas de frais additionnel.
- En cours de saison, l'ajout d'un logo à l'aide d'un empiècement sera possible et à la charge de l'athlète et/ou de son commanditaire.
- Le coordonnateur du CEGB devra approuver le visuel qui se trouvera sur le skin.

Pers. ress. M André Grenier,

Coordonnateur de l'encadrement sportif Centre d'entraînement Gaétan-Boucher
agrenier@centredeglaces.ca